



Joyeuses Fêtes



Mot du maire

Le 7 novembre dernier marquait le deuxième anniversaire de l'élection générale des membres de votre conseil municipal. C'est le moment pour chacun d'entre nous de faire le point sur ce qui a été accompli et d'établir nos priorités pour le reste de notre mandat.

Personnellement, je suis toujours aussi motivé par les responsabilités que vous m'avez confiées et, plus que jamais, j'ai à cœur de m'investir pour le développement de Saint-Barnabé et pour les projets qui font la différence pour nos concitoyennes et concitoyens.

Dernièrement, le conseil municipal a reçu le rapport de vérification pour l'année financière 2021.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous partager la brève allocution que j'ai prononcée à cette occasion :

Allocution de monsieur le maire Guillaume Laverdière à l'occasion de la présentation des états financiers de la Municipalité pour l'année 2021



Guillaume Laverdière, maire

Citoyens et citoyennes de Saint-Barnabé

Mesdames et messieurs les conseillers et les conseillères

Membres du personnel municipal et chers invités,

Je suis heureux d'enfin pouvoir vous livrer mon rapport des faits saillants de l'exercice financiers qui s'est terminé le 31 décembre 2021. Comme Maire, c'est une responsabilité importante de m'adresser à vous dans le cadre de la présentation des états financiers de l'année 2021. Je profiterai d'ailleurs de cette occasion afin de vous entretenir sur la qualité et le fonctionnement de l'administration de la Municipalité.

Évidemment, je tiens à vous rappeler que, même si c'est sous ma gouverne que l'exercice financier s'est terminé, c'est dans le mandat de mon prédécesseur, monsieur Michel Lemay, que les trois quarts de l'année se sont déroulés.

Nous pouvons nous réjouir que la vérification financière confirme que nous avons terminé l'année 2021 avec un beau surplus de 113 723\$.

>> suite à la page 2

Mot du maire

Signé Guillaume Laverdière, *Maire de Saint-Barnabé*



>> suite de la page 1

Contrairement à ce qui a été propagé et répandu par certains, l'année 2021 a été bien gérée par l'administration, comme en fait foi le rapport de la vérificatrice.

Profitons bien de cette bonne nouvelle, car ce ne sera de toute évidence pas le cas pour les années suivantes. La vérification comptable de l'année 2022 commencera prochainement et il est plus que probable que, dans le meilleur des cas, il n'y aura pas de surplus.

À la suite de la décision d'un groupe de conseillers de suspendre le Directeur général et greffier-trésorier, au mois de février 2022, et malgré mes mises en garde répétées, la Municipalité a débuté ce que nous pourrions appeler une spirale infernale qui laissera ses marques sur le fonctionnement de la Municipalité pour très longtemps. C'était une mauvaise décision et ce n'était que la première d'une longue suite de mauvaises décisions qui n'auront été motivées que par l'obstination et une vision limitée et déformée plutôt que par l'intérêt général de la Municipalité et de ses citoyens. Les soi-disant problèmes de gestion de la Direction générale ont bel et bien eu lieu, mais pas en 2021 comme certains aimeraient le faire croire. Cette gestion questionnable, c'est en 2022 qu'elle a eu lieu, soit après que celui dont on en accusait les faits eut été suspendu puis congédié. Ce manque de compétences, ce laisser-aller et cette mauvaise gestion n'ont eu de cesse de s'aggraver et de se multiplier au rythme où se multipliait le nombre d'intervenants qui se sont succédés à la direction générale de Saint-Barnabé.

Depuis février 2022, l'instabilité pèse sur l'administration et sur les ressources humaines alors que trop souvent des postes clefs ne sont pas adéquatement comblés ou pas comblés du tout ce qui cause d'importants retards dans l'accomplissement des obligations de la Municipalité. Encore une fois, dans ce dossier, certains conseillers décident en fonction de ce qu'ils aiment ou de qu'ils n'aiment pas, alors qu'ils devraient agir en priorisant ce qu'il y a de mieux pour la Municipalité. Il n'y a rien de plus coûteux qu'un poste vacant ou un employé mal outillé.

Ces mauvaises décisions et cette mauvaise gestion ont également causé des retards importants dans la réalisation de projets qui étaient déjà urgents bien avant l'élection de ce Conseil. Je fais allusion, entre autres, au projet de réfection urgent du tronçon de notre réseau d'aqueduc qui passe sous la voie ferrée à Charette.

En terminant, j'aimerais rappeler à tout le monde que ce conseil municipal en est déjà à la moitié de son mandat, mais qu'il nous reste deux ans pour mettre nos différents de côté et favoriser l'intérêt général. C'est une invitation que je fais à nouveau à chaque membre de ce Conseil à travailler ensemble pour le bon développement de Saint-Barnabé et le mieux-être de nos concitoyens et concitoyennes.

Merci pour votre attention!

Votre Maire,
Guillaume Laverdière
maire@st-barnabe.ca

Note : La version lue de ce texte fait foi.

Votre conseil municipal de Saint-Barnabé

Guillaume Laverdière
Maire

Philippe Lafrenière
Conseiller siège #1

Johanne Gélinas
Conseillère siège #2

Guy Lacasse
Conseiller siège #3

Mario Massicotte
Conseiller siège #4

Jimmy Gélinas
Conseiller siège #5

Shanon Duhaime
Conseillère siège #6

Prochaines séances du conseil municipal :

MARDI 19 h 30

**05
DÉC.**

**09
JAN.**

**06
FÉV.**

Nous vous invitons aux séances du conseil municipal, pour échanger avec nous et pour nous faire part de vos interrogations. Vous êtes les bienvenus, nous sommes là pour vous.



C'est le temps de remplacer les piles !

Citoyennes et citoyens,

Le 5 novembre dernier avait lieu le changement d'heure. Votre service incendie souhaite vous rappeler que les changements d'heures effectués deux fois par année sont un excellent moment pour procéder au remplacement des piles de **vos avertisseurs de fumée**.

Profitez aussi de ce moment pour vous assurer que l'avertisseur fonctionne lorsque vous appuyez sur le bouton «essai». Rappel que votre appareil doit être remplacé avant ou au maximum 10 ans de sa date de fabrication, et qu'il ne peut être peint.

N'oubliez pas de vérifier en même temps les **avertisseurs de monoxyde de carbone** ! La durée de vie de ce genre d'équipement varie entre 5 et 7 ans selon le fabricant, assurez-vous de vérifier la date de fabrication de l'appareil lors du changement de piles afin de respecter les exigences du fabricant.



CE SIMPLE GESTE DE
REEMPLACER LA BATTERIE PEUT
SAUVER UNE VIE. PENSEZ-Y !

Pour toutes questions ou validation du choix de l'emplacement pour installer vos avertisseurs, ou pour toutes autres questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Prudence avec les décorations de Noël

Voici quelques précautions à prendre pour prévenir les risques d'incendie pendant la période des Fêtes.

SAPIN NATUREL

Choisissez-en un le moins sec possible et ensuite:

- Arrosez-le tous les jours.
- Assurez-vous que l'arbre est bien fixé dans un support solide.
- Ne le placez pas dans une aire passante, une entrée de porte ou près d'un conduit d'aération du système de chauffage, d'un radiateur, d'un poêle, d'un foyer ou de bougies allumées.

DÉCORATIONS LUMINEUSES

Ces décorations ne doivent pas bloquer ni encombrer les accès et les issues de secours du bâtiment. Prenez le temps de vérifier ces points :

- Utilisez des lumières homologuées par une organisation reconnue (ACNOR, ULC ou UL).
- Utilisez les lumières adaptées à chaque type d'usage, les lumières conçues pour l'extérieur et celles conçues pour l'intérieur dans votre résidence.
- Évitez de surcharger les circuits électriques.
- Éteignez toutes les décorations lumineuses avant d'aller au lit ou de quitter la maison.
- Vérifiez et jetez au besoin les fils électriques et les rallonges endommagés.
- Jetez l'ensemble de lumières si les douilles des lampes sont brisées.
- Ne placez pas de fil électrique dans les entrées de porte ni sous les tapis.





Bonnes pratiques riveraines automnales !

L'automne signifie souvent ménage et préparation du terrain avant l'hiver...

Pensez aussi aux conditions printanières qui pourraient emporter certains biens ou déchets dans les cours d'eau !

Passons à l'action pour protéger les plans d'eau de la zone du Loup-Yamachiche !!!

AVANT L'HIVER, JE RANGE MES AFFAIRES !





JE RANGE

tous les objets qui peuvent être touchés par la montée des eaux, tous les contenants qui pourraient se déverser dans l'eau (y compris dans les bâtiments).



J'ATTACHE

les chaloupes, kayaks, pédalos, les quais et les escaliers entreposés sur le terrain pour qu'ils restent en place pendant la crue.



JE RAMASSE

les déchets, les pneus, les branches et les arbres morts qui se trouvent sur le terrain pour éviter qu'ils se retrouvent dans le lac ou la rivière.

Ainsi, je conserve mes biens et je contribue à la protection des lacs et des rivières

can made by fr photo from www.fatcon.com

Crédit image : AGIR Maskinongé



Pour en savoir plus ou pour rester informé il y a notre infolettre et nous sommes ici :



www.obvrly.ca

780, rue St-Joseph, Saint-Barnabé, QC G0X 2K0



Fête de Noël des enfants

PRÉSENTÉE PAR  **Bellerive**



DIMANCHE 10 DÉCEMBRE



SOUS-SOL DE L'ÉGLISE



13 H 30 À 16 H 00



**POUR TOUS LES ENFANTS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ**

BRICOLAGE, DESSINS, COLLATIONS & CADEAUX

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES

PÉRIODE D'INSCRIPTION FERMÉE



**Merci à nos
précieux partenaires &
indispensables bénévoles!**





Pour se remettre en forme après Les Fêtes

ZUMBA

avec **Isabelle Robichaud**



Inscription
819 384-0196

Téléphone ou texto
Faites vite!

Début : Mardi 9 janvier à 18h30
Durée : 10 cours **Coût :** 90\$
Lieu : Sous-sol de l'église de St-Barnabé



Horaire régulier de la biblio



MARDI13 h 30 à 16 h
3^e MARDI DU MOIS13 h 30 à 16 h et
19 h à 20 h

Vous pouvez nous rejoindre :
Téléphone : **819 264-2085, poste 4**
Courriel : **biblio027@reseaubibliocqlm.qc.ca**
Facebook : **biblioSt-Barnabé**

Horaire « spécial des Fêtes »

SAMEDI 2 décembre13 h 30 à 16 h
MARDI 19 décembre13 h 30 à 16 h et
19 h à 20 h*

*Dernière journée avant Les Fêtes.

Ensuite la bibliothèque sera fermée pendant le temps des Fêtes. Elle ouvrira à nouveau le **mardi 9 janvier 2024.**

Votre abonnement
à la bibliothèque
vous donne accès à
plus de 100 journaux
canadiens
dont
20 journaux
du Québec

La Terre de
chez nous

Le Devoir

Le Nouvelliste

Le Journal
de Québec

VOUS AIMERIEZ LIRE LES JOURNAUX ?

L'accès à plusieurs journaux est GRATUIT, grâce à PressReader.

Ainsi vous pourrez lire plus de 100 journaux canadiens, dont 20 québécois (Le Devoir, Le Soleil, Le Journal de Montréal, Le Journal de Québec, Le Nouvelliste, La Terre de chez nous, etc.), et à des centaines de journaux de partout dans le monde.

Pour y accéder : <https://biblietcie.ca/kiosque-numerique/>
Puis cliquez sur le bouton « Accédez à PressReader ».

Vous pourrez aussi y consulter le guide de démarrage.



Anagrammes, pour se divertir

REPORTEZ LES ANAGRAMMES DES MOTS DE LA GRILLE DE GAUCHE DANS LA GRILLE DE DROITE, À L'AIDE DES DÉFINITIONS INDIQUÉES.

FORTISSIMOTS

A	U	D	A	C	E
J	O	U	T	E	S
B	L	O	U	S	E
R	U	I	N	E	S
G	R	A	N	I	T
T	O	R	T	U	E
F	E	I	N	T	S
E	M	I	G	R	E



Au pied du sapin

Font la joie des enfants à Noël

Décorent le sapin

Ensemble, en famille

Une spécialité culinaire en Isère et en Savoie

Une autre spécialité culinaire

Le repas du réveillon

La première bonne résolution de l'année qui vient

Solution de la dernière publication :

G	E	R	A	N	I	U	M
P	A	L	M	I	E	R	
G	R	E	N	A	D	E	
C	E	R	I	S	E		
S	E	I	G	L	E		
O	R	A	N	G	E		
G	O	Y	A	V	E		
A	I	R	E	L	L	E	
L	A	V	A	N	D	E	
N	A	R	C	I	S	S	E

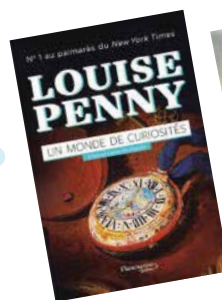
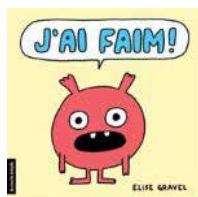


Votre bibliothèque contient plus de 4200 livres.

Et des nouveautés s'ajoutent régulièrement.

En voici quelques exemples:

- Un monde de curiosités de Louise Penny
- La biscuiterie Saint-Claude T.1 et 2 de France Lorrain
- Rose à l'île de Michel Rabagliati
- Hormones féminines et cholestérol de Sylvie Demers
- J'ai faim de Élise Gravel
- One piece T. 1 à 8
- Minecraft
- Zac et Zazou



Idee de sorties du Temps des Fêtes :



Toujours accessible, la carte accès-musée vous donne accès GRATUITEMENT à **17 musées** de notre grande région.



Vols dans les véhicules – Conseils de prévention

Les policiers de la Sûreté du Québec désirent sensibiliser la population aux vols dans les véhicules.

Présentement sur les territoires de la MRC Nicolet-Yamaska et MRC Bécancour, sévit une vague de vol dans les véhicules stationnés et déverrouillés. Par la suite, les voleurs font des transactions frauduleuses dans les dépanneurs de la région avec les cartes bancaires dérobées. Les conseils suivants s'appliquent à tous, même si présentement, votre territoire n'est pas nécessairement touché par ces vols. Personne n'est à l'abri donc vaut mieux prévenir.

La vague de vols est en cours depuis la fin septembre, malgré l'arrestation d'un des suspects.

Les policiers invitent donc les citoyens à la vigilance et leur recommandent de suivre ces quelques règles de prévention :

- Verrouillez les portières et le coffre arrière du véhicule;
- Si possible, stationnez votre véhicule dans un endroit bien éclairé et achalandé;

- Ne laissez jamais votre clé dans le contact si vous devez laisser votre véhicule sans surveillance;
- Ne laissez aucun objet de valeur visible ou non dans le véhicule;
- Rangez les colis, sac à main, fourre-tout à l'abri des regards et surtout, ne laissez pas dans votre voiture vos carnets de chèques, cartes de crédit ou votre portefeuille;
- Retirez tout élément pouvant indiquer qu'un appareil électronique se trouverait à l'intérieur (support de GPS, chargeur, adaptateur);
- Éteignez la fonction Bluetooth et Wi-Fi de vos appareils pour éviter que des voleurs captent leur signal.

Le Code de la sécurité routière prévoit que nul ne peut laisser sans surveillance un véhicule routier dont il a la garde sans avoir préalablement enlevé la clé du contact et verrouillé les portières. Cette infraction peut entraîner une amende de 30\$ plus les frais.

Le transport collectif : pratique en hiver!

Autobus vers Shawinigan

Réservez dès maintenant !










819.840.0603

ctcmaskinonge.org

Le Réseau des EXPRESS est accessible ici même à St-Barnabé

Où ?

Dans le stationnement sur le côté de l'église.

Quand ?

Lundi au vendredi.

Allez-y ! Essayez-le !





Pour découvrir et s'entraider

Un espace à partager



www.legyroscope.org
Facebook : @legyroscope
819 228-2858

Association pour les parents et les membres de l'entourage de la personne atteinte d'un trouble de santé mentale. (Trouble bipolaire, Trouble obsessionnel-compulsif (TOC), Trouble de personnalité limite (TPL), Schizophrénie, Dépression, Trouble majeur diagnostiqué ou non.)

Nos services :

- Activités d'information sur diverses problématiques ;
- Groupe d'entraide ;
- Services jeunesse ;
- Centre de documentation ;
- Intervention psychosociale ;
- Répit-dépannage ;
- Conférences et témoignages.

Un de vos proches souffre d'un problème de santé mentale? Nous pouvons vous aider.
Communiquez avec un membre de l'équipe au 819 228-2858.



Saint-Barnabé
au cœur de vos vies

OUVROIR St-Barnabé

Lundi de 10h à 15h
SOUS-SOL DE L'ÉGLISE

Vente à petit prix de vêtements pour toute la famille ainsi que des articles de maison, jouets, etc. Il y a sûrement un article qui saura faire votre bonheur.

Juste avant le temps des fêtes, nous pouvons vous aider à vous habiller ou à offrir un p'tit cadeau.
Venez nous voir!

LE COUP DE POUCE ALIMENTAIRE DE YAMACHICHE A BESOIN DE NOUS TOUS

Nous désirons créer un moment solidaire et participatif, en sensibilisant autant les entreprises que les citoyens afin d'amasser des dons et denrées non périssables et d'hygiène.

Déposez vos dons jusqu'au 19 décembre chez :

**Bureau de la Municipalité de Saint-Barnabé
et/ou**

Dépanneur Giguère 2023 Harnois (anciennement Chez Steph)

La montée du coût de la vie affecte **plusieurs familles de Saint-Barnabé** et **on reçoit une demande accrue** de paniers de Noël.

Tous aspirent à un temps de réjouissance pendant la période des fêtes.
SOYEZ GÉNÉREUX ET JOYEUX TEMPS DES FÊTES!



Merci !



maskinonge@equijustice.ca

équi
justice

**Médiation citoyenne
&
Ateliers en gestion
de conflits**

(819) 228-8693, poste 3603 *Boîte vocale

GRATUIT - CONFIDENTIEL - ADAPTÉ ET ACCESSIBLE À TOUS

Pour de plus amples informations ou faire une demande,
CONTACTEZ-NOUS !



Petit rappel en ce début de la saison hivernale

Avec l'hiver qui est à nos portes nous tenons à vous rappeler les points suivant concernant le Règlement de zonage municipal.

Clôtures à neige :

Les clôtures à neige sont autorisées uniquement du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. Si elles sont implantées dans la cour avant, elles ne doivent servir qu'à protéger les arbres et les arbustes.

Abri temporaire pour automobile :

Les abris d'auto temporaires sont autorisés du premier octobre d'une année au 30 avril de l'année suivante.

Il est permis d'ériger un abri temporaire pour un véhicule automobile aux conditions suivantes:

- il doit être érigé dans l'allée d'accès au stationnement ou l'allée menant au garage privé;
- il ne peut empiéter sur la profondeur de la marge avant jusqu'à 1 mètre (3,3 pieds) du trottoir ou 2 mètres (6,6 pieds) de la ligne d'emprise de rue s'il n'y a pas de trottoir;
- il ne doit pas avoir une superficie supérieure à 30 mètres carrés (322,9 pi²) ;

- la hauteur maximale permise est de 2,5 mètres (8,2 pieds).
- la marge latérale minimale du côté de l'abri d'auto est fixé à 1 mètre (3,3 pieds) des limites du terrain;
- les éléments de la charpente dudit abri seront en tubulures démontables et devront avoir une capacité portante suffisante de résister aux intempéries,
- seuls sont acceptés comme revêtements, la toile, la toile synthétique, le polythène ou tout autre revêtement similaire. Ces revêtements doivent être maintenu en bon état; seuls les garages de fabrication industrielle reconnue ou brevetée sont acceptés.

Triangle de visibilité :

Autant dans le cas des clôtures à neige que de l'abri temporaire pour automobile un triangle de visibilité de six mètres (19,7 pieds) de côté devra être respecté pour les lots en coin. Dans ce triangle aucun aménagement de plus de 60 centimètres (2 pieds) de haut ne pourra être érigé.

Rappelez-vous qu'il en va de la sécurité de tous.

Vie municipale

Signé l'équipe de la municipalité



Lecture du compteur d'eau

Les employés de la municipalité de Saint-Barnabé passeront dans les domiciles pour prendre la lecture des compteurs d'eau.

Cela débutera dans quelques semaines et ils seront actifs de jour et de soir. Les employés assignés à cette tâche auront tous des papiers d'identités. Nous demandons votre habituelle collaboration.

Merci.



Collecte du bac brun

La compagnie responsable de la collecte des bacs bruns a un important message à faire aux citoyens de Saint-Barnabé.

Ces derniers souhaitent rappeler que les bacs bruns **plus petits que 240 litres sont refusés** en tout temps pour la collecte des matières compostables.

La raison est que les pinces du camion n'arrivent pas bien à agripper le bac et il y a des chances qu'il tombe par terre ou dans la benne du camion.

Donc assurez-vous d'avoir le bac brun original, soit le 240 L. Encore une fois, merci de votre habituelle collaboration.



Soyez attentif!

Des sangliers gardés en captivité se sont échappés et se trouvent près de chez vous!

Des sangliers ont récemment été observés dans votre secteur. Cet animal est considéré comme une des espèces exotiques envahissantes les plus nuisibles au monde. Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs effectue actuellement une opération pour retirer ces animaux du milieu naturel.

Votre collaboration est essentielle pour nous aider à les retracer.

Espèce recherchée



Vous avez observé des sangliers ou remarqué des signes* de leur présence?

1. Prenez en note :

- La date, l'heure et le lieu de l'observation (adresse, intersection, coordonnées GPS);
- Le nombre d'animaux observés et si des jeunes les accompagnent;
- Une description sommaire des dommages observés.

2. Transmettez vos renseignements à SOS Braconnage – Urgence faune sauvage par courriel à centralesos@mffp.gouv.qc.ca ou au 1 800 463-2191.

3. Si vous avez pris des photos, joignez-les à votre signalement.

Vous êtes en présence d'un ou de plusieurs sangliers?

1. Ne les dérangez pas.

Déranger de quelque façon que ce soit un sanglier ou un groupe de sangliers nuit à l'opération de capture en cours. Un tel comportement a pour conséquence de pousser les animaux à se déplacer, de les rendre méfiants et davantage nocturnes. Ils deviennent plus difficiles à localiser et, par conséquent, à récupérer.

Les sangliers ne sont pas des animaux particulièrement agressifs. Toutefois, s'ils se sentent menacés, ils peuvent attaquer les êtres humains et leurs animaux de compagnie.

2. Surtout, NE TIREZ PAS!

Au Québec, il est interdit d'abattre un sanglier en liberté.

BUREAU MUNICIPAL

70, rue Duguay
Saint-Barnabé, Qc
G0X 2K0



Heures régulières d'ouverture :

Lundi au jeudi
8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Vendredi
8 h 30 à 12 h 30

Courriel :

reception@saint-barnabe.ca

Téléphone :

819 264-2085

www.saint-barnabe.ca

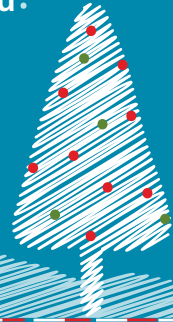
au coeur de vos vies



HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES

Les bureaux municipaux seront fermés du lundi 25 décembre au mercredi 3 janvier inclusivement. Le retour au bureau se fera jeudi 4 janvier 2024.

Toute l'équipe de la municipalité, souhaite de *Joyeuses Fêtes* et une très bonne année 2024 à tous les citoyens et à toutes les citoyennes de Saint-Barnabé !



NOVEMBRE 2023

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8		10	11
12			14	15	16	17
19	20	21	22		24	25
26			28	29	30	

DÉCEMBRE 2023

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6		8	9
10			12	13	14	15
17	18	19	20		22	23
24 31			26	27	28	29

JANVIER 2024

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3		5	6
7			9	10	11	12
14	15	16	17		19	20
21			23	24	25	26
28	29	30	31			